



FACTURE N° 520.62354
Date de la facture 08.10.2018
Payable jusqu'au 08.11.2018
Références 1234567

① { Monsieur
Exemple Jean-Pierre
Rue des Finettes 258
1920 Martigny

Taxe de base ordures ménagères 2018

Désignation	TVA	Montant
② Concerne Parcelle xxxx, PPE xxxx ③ ④ 1 ^{er} étage - 5 pces ⑤ Rue de l'Hôpital 124 1920 Martigny Clair de Lune ⑥ Taxe de base : 75.00 Coefficient : 1.375 Quote-part: 50 % Exemple Jean-Pierre ⑦	1	51.55
Concerne Parcelle xxxx, PPE xxxx 1 ^{er} étage - 5 pces Rue de l'Hôpital 124 1920 Martigny Clair de Lune Taxe de base : 75.00 Coefficient : 1.375 Quote-part: 50 % Exemple Marianne	1	51.55
No TVA CHE-108.963.351 TVA Frs 103.15 Soumis à 7.7%	1	7.95
Montant à payer		111.05

Explications :

- 1) Adresse du propriétaire ou de l'administrateur en cas de PPE/hoirie
- 2) N° de la parcelle de base
- 3) N° de la PPE
- 4) Étage, situation ainsi que le nombre de pièces selon OFS (Base de calcul pour la facturation)
- 5) Adresse + nom de l'immeuble facturé
- 6) Voir verso de la facture
- 7) Quote-part + identité du propriétaire (sauf en cas de propriété par étage avec administrateur)
- 8) Si l'époux et l'épouse sont propriétaires de la même habitation, une seule facture est envoyée au couple selon leur quote-part